

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 4 septembre 2024, l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE ADOPTÉE LE 4 SEPTEMBRE 2024 :

OCA24 16 0218

POUR L'ÉVÉNEMENT « ÉPLUCHETTE CPE FRISSON DE COLLINE »

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc John F. Kennedy le vendredi, 6 septembre 2024, de 15 H à 21 H, pour la tenue de l'événement « Épluchette Frisson de colline » organisé par CPE Frisson de colline.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS HARTLAND »

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) et du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile de l'avenue Hartland, entre les avenues Lajoie et Van Horne, pour permettre la tenue de l'événement « Fête des voisins – Hartland » qui se tiendra le samedi, 7 septembre 2024, de 11 H à 18 H.

POUR L'ÉVÉNEMENT « SÉCURITÉ PUBLIQUE D'OUTREMONT »

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), le conseil autorise l'occupation temporaire de la place Alice-Girard le dimanche, 29 septembre 2024, de 7 H à 20 H dans le cadre de la campagne de sensibilisation de la « Sécurité Publique d'Outremont ».

Le conseil autorise également, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'article 6 g) dudit règlement afin de permettre la vente de produits dans le cadre de cet événement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « DÉJEUNER SUR L'HERBE »

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Outremont dans le cadre de l'exposition de voitures anciennes et de l'événement « Déjeuner sur l'herbe » organisé par l'Association des voitures anciennes du Québec qui se tiendra le samedi, 28 septembre 2024, de 9 H à 16 H ou, en cas de pluie, le dimanche, 29 septembre 2024, de 9 H à 16 H.

L'ordonnance autorisée par le conseil dans le cadre de cet événement abroge l'ordonnance OCA24 16 0194 édictée par le conseil à la séance ordinaire du 13 août 2024 et visant la tenue du même événement qui a dû être annulé en raison du mauvais temps.

Montréal, le 12 septembre 2024

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate